

Renseignements & inscriptions :



CREAHI d'Aquitaine

Espace Rodesse - 103ter rue Belleville
CS 81487 - 33063 Bordeaux Cedex
Tél : 05.57.01.36.50 - Fax : 05.57.01.36.99
@ : info@creahi-aquitaine.org
www.creahi-aquitaine.org
Agrément Formation Permanente le
04/04/1948 : n° 72 33 00 588 33

Vivre dans la Cité avec
un handicap psychique :
quels accompagnements ?

Cette journée bénéficie d'un accord UNIFAF pour une prise en charge dérogatoire au bénéfice des professionnels concernés, sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements des actions de formation de ses adhérents.

Bulletin d'inscription

à retourner **avant le 2 mai 2012** au CREAHI d'Aquitaine
Espace Rodesse - 103 ter rue Belleville - CS 81487 - 33063 Bordeaux Cedex
(1 bulletin par personne)

Nom : Prénom :

Fonction :

Association ou établissement :

Adresse :

Tél : Fax :

E-mail :@.....

je m'inscris à la journée du 10 mai 2012 : 70 €uros
(Tarif préférentiel pour les étudiants : 10 €uros - Gratuit pour les familles)

Ci-joint un chèque à l'ordre du CREAHI d'Aquitaine de €uros.
Toute inscription fera l'objet d'une confirmation et une facture acquittée sera adressée à réception du règlement.

Conditions d'annulation : *Seules les demandes d'annulation effectuées par écrit au plus tard le 2 mai 2012 feront l'objet d'un remboursement des frais d'inscription, déduction faite de 10 € (frais administratif et de dossier). Aucun remboursement se sera accordé pour les demandes d'annulations ou les absences signifiées après le 7 mai 2012.*

Date :

Signature :



Pré-programme

Jeudi 10 mai 2012
de 9h à 17h
à l'Athénée Municipal
Bordeaux

**Vivre dans la Cité avec
un handicap psychique :
quels accompagnements ?**

Journée d'étude et de formation
organisée en partenariat avec



Vivre dans la Cité avec un handicap psychique : quels accompagnements ?

10 mai 2012 à Bordeaux

Programme

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, en s'appuyant sur la définition donnée par la CIF du handicap¹, représente une évolution considérable pour les personnes atteintes de troubles psychiques. Dorénavant les conséquences de ces troubles sont reconnues comme génératrices de situation de handicap, le handicap étant avant tout dû à l'inadéquation de l'environnement et non aux incapacités des personnes.

Les personnes en situation de handicap psychique sont dans la Ville parmi les autres et plus seulement à l'hôpital, ce qui interpelle à la fois les soignants et la société civile.

Afin de pouvoir mettre en œuvre une vraie citoyenneté de ce public, plusieurs exigences doivent être réunies :

- un décloisonnement entre les différents acteurs pour articuler les politiques de soins et d'accompagnement social,
- une réelle connaissance des besoins de ce public,
- des palettes de réponses adaptables au projet de vie de chacun.

Au-delà du soin, plusieurs dimensions permettent un étayage du « vivre avec » : l'accompagnement dans la vie sociale, l'accompagnement vers et dans le logement, l'accompagnement vers et dans les activités et l'emploi, quand c'est possible...

De nouvelles pratiques voient le jour tenant compte des choix des personnes, des ressources locales à disposition et de la manière de les potentialiser. Certaines de ces pratiques peuvent constituer des modèles d'accompagnement, conçus en fonction de l'évolution des besoins en lien avec les politiques publiques, et peuvent être aussi force de proposition pour impulser ces politiques.

C'est pourquoi le CREAHI d'Aquitaine, en collaboration avec Agapsy et UNAFAM, se propose d'engager, dans le cadre d'une manifestation interrégionale, une réflexion autour des différentes réponses à développer pour construire les parcours de vie des personnes handicapées psychiques vers l'autonomie et l'accession à une vie ordinaire...

¹ « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activités ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

9h **Accueil des participants**

9h30 **Allocutions d'ouverture**

Patrice RICHARD, Directeur de l'Offre de Soins, Agence Régionale de Santé Aquitaine

9h45 **Le handicap psychique : particularités, limites et besoins générés**

1 Psychiatre ou Psychologue pressenti

10h30 **L'évolution des politiques publiques en faveur des personnes handicapées psychiques**

Dr Martine BARRÈS, Chargée de Mission, MNASM (mission nationale d'appui en santé mentale)

Pause

11h30 **Présentation des principaux résultats de l'étude nationale « Quels services d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap psychique »**

Bénédicte MARABET, Conseillère Technique Responsable du Pôle Etudes, CREAHI d'Aquitaine

12h10 Débats, échanges

12h30 Déjeuner libre

14h **Présentation d'expériences autour :**

- du logement avec services SAVS/SAMSAH

Béatrice MAGNAN, Directrice Générale, Solincité (47)

- de l'insertion sociale et professionnelle

Pierre-Paul PERROU, Directeur Général, L'Essor (47)

- de la vie culturelle et citoyenne

Karl GAUDY, Responsable, GEM ASAIS (33)

15h **Table ronde : "Quelle connaissance des besoins ? Quel panel de réponses adaptées aux besoins des personnes handicapées psychiques ?**

Animée par **Thierry DIMBOUR**, Directeur du CREAHI d'Aquitaine

- **Robert CAULIER**, Vice-Président, AGAPSY

- **Jean-Pierre DECORTE**, Cadre socio-éducatif, Centre Hospitalier de Cadillac

- **Véronique FAYET**, Adjointe au Maire chargée des politiques de solidarité de santé et des séniors, Mairie de Bordeaux

- **Florence LAUDOUAR**, Maison Landaise des Personnes Handicapées

- **Fabienne RABAU**, Directrice de la Santé publique et de l'offre médico-sociale, ARS Aquitaine

- **Roger SONNET**, Délégué Régional Aquitaine, UNAFAM

16h Débats, échanges

16h30 **Témoignage d'un usager, adhérente UNAFAM**

17h **Clôture de la journée**